

CANTINE

ENGAGEMENT DE PAIEMENT POUR LES FRAIS DE CANTINE

■ NOM ET PRENOM DU PERE :

Le montant annuel de la participation aux frais de cantine de mon (mes) enfant(s) s'élèvera à :

Frais de cantine	Nbre d'enfants	Total annuel en €	Total mensuel en € sur 10 mois
920 €			

La participation à la Cantine est due dans sa totalité. Aucune exception ni annulation ne seront acceptées.

Je m'engage à régler ce montant. Pour cela, lors de l'inscription de mon (mes) enfant(s), je remplis le **PRELEVEMENT SEPA CI APRES**. Les prélèvements auront lieu **le 7 de chaque mois**.

En cas d'impayé, tous les frais de rejet seront à la charge des parents. La régularisation devra intervenir au plus tard sous huitaine. Je dépose aussi un **chèque de caution** d'un montant d'une mensualité, à l'ordre d'**AGRS HAZANE**.

En cas de scolarités ou de frais de cantine non soldés, il ne sera délivré ni quitus, ni certificat de scolarité, ni bulletin scolaire.

Date et Signature des Parents

Le Service Comptable

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **AGRS HAZANE**

ECOLE BETH ISRAEL

SEPA

Single Euro Payments Area

à envoyer des instructions à votre Banque pour débiter votre compte, et
Votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions
D'AGRS Hazane.

Nom/Prénom du débiteur : -----

**Identifiant Créancier SEPA : CANTINE
AGRS HAZANE
9 Ruelle des Jardins 95360 Montmagny
FRANCE**

IBAN _____

BIC _____

PAIEMENT : DU _____

AU _____

FOURNIR OBLIGATOIREMENT UN RIB/IBAN

A : ----- Le : -----

SIGNATURES : _____

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Veillez compléter tous les champs du mandat.

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de la relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès, et de rectification prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.